

# COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 décembre 2013

Les Conseillers Municipaux sont présents à l'exception de :

-Mme AMARE, MM. MARTELL et PÉRÉ qui donnent procuration respectivement à Mme Malaganne, MM. BERCHON et LADESBIE.

- Mme Cristel MOURÉ, absente non excusée

Secrétaire de séance M. Michel CORSINI

### **1- Licence IV, acquisition et mise à disposition :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal, d'acheter la licence IV disponible depuis l'arrêt des activités du Café de l'Isarce. Elle sera mise à disposition de la Boulangerie de la Place St Jean jusqu'au terme du bail précaire (mai 2014)

### **2- Composition du Conseil Communautaire :**

Le Maire présente l'arrêté du préfet qui fixe la composition du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Nay sans tenir compte de la proposition de la quasi-totalité des élus communautaires qui souhaitent que chaque commune soit représentée par au moins 2 délégués. Pour cette raison, il propose au Conseil municipal que la Commune de Lestelle-Bétharram se joigne aux 23 autres communes pour attaquer l'arrêté préfectoral dans un contentieux regroupé avec celui lancé par la Communauté des Communes. Accord unanime du Conseil.